



TSM
Prix d'excellence en engagement communautaire

Soumission de candidature

Nom du projet : _____
Nom de l'entreprise : _____
Nom de l'installation : _____
Personne-ressource : _____
Contact communication : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Adresse courriel : _____

1. Fournir une description du projet et expliquer comment il répond à au moins un des critères décrits dans l'annexe. **(200 mots ou moins) (Obligatoire)**

2. En quoi le projet est-il novateur? **(200 mots ou moins) (Obligatoire)**

3. Ce projet pourrait-il être reproduit dans d'autres contextes ? Si oui, comment ? **(200 mots ou moins) (Obligatoire)**

4. Veuillez fournir des données qualitatives ou quantitatives qui démontrent l'efficacité et l'impact du projet. **(200 mots ou moins) (Obligatoire)**



5. Les parties intéressées ont-elles participé à la conception ou la mise en œuvre du projet? Si oui, de quelle manière? **(200 mots ou moins) (Obligatoire)**

6. Comment décririez-vous le projet et son impact dans un court article sur les médias sociaux ? **(120 caractères ou moins) (Obligatoire)**

7. Quand le projet a-t-il débuté et, si cette date est pertinente, quand a-t-il pris fin? **(Obligatoire)**

Remarque : le projet doit avoir eu lieu au cours des trois dernières années.

Date de début : _____

Date de fin : _____

8. Le candidat publie-t-il ses résultats pour les protocoles de l'initiative TSM?

Oui ☐

Non ☐

9. Veuillez indiquer l'année de la dernière vérification externe TSM et le nom du vérificateur TSM. **(Obligatoire)**

Date de la vérification externe : _____

Nom du vérificateur TSM : _____

10. Informations complémentaires

☐ Le candidat a-t-il fourni au moins une photo en haute résolution à l'appui de sa candidature ? **(Obligatoire)**



Remarque : toute photo fournie à l'AMC dans le cadre de la soumission des prix peut être utilisée dans d'autres documents liés à l'initiative TSM (par exemple, études de cas, bulletins d'information, documents Web, médias sociaux).

- ☐ Le candidat a-t-il joint au moins une lettre de soutien ou d'approbation d'une communauté d'intérêt pertinente ? **(Obligatoire)**
- ☐ Le candidat a-t-il joint d'autres documents d'appui (par exemple, des articles de presse, des rapports de consultants, des vidéos) ? **(Facultatif)**
- ☐ Un représentant de l'entreprise candidate serait-il disponible pour recevoir le prix en personne lors du gala des prix CIM à Vancouver le 4 mai 2026 ? **(Facultatif)**

Mis en candidature par : _____



Annexe : Critères du prix d'excellence TSM en engagement communautaire

Le prix d'excellence TSM en engagement communautaire sera décerné à une exploitation minière ou métallurgique qui participe actuellement à l'initiative TSM et rend public son rendement. Le projet proposé en matière d'engagement communautaire doit avoir été réalisé au cours des trois dernières années. L'initiative sera évaluée en termes d'innovation, de reproductibilité, d'impact et d'implication des communautés d'intérêt.

Par exemple, les initiatives pertinentes pourraient être les suivantes:

- Approche novatrice pour établir des liens avec les communautés d'intérêts et s'assurer que celles-ci occupent une place légitime dans le processus décisionnel de la société minière.
- Collaboration avec les communautés d'intérêts afin d'atteindre des objectifs conjoints sur le plan communautaire.
- Initiatives visant à combler un besoin précis relevé par la collectivité locale.
- Investissement stratégique ayant une grande incidence, réalisé dans le cadre d'une initiative créative ou innovatrice.
- Approche unique dans le cadre d'initiatives en santé et sécurité destinées aux employés, entrepreneurs et communautés.
- Initiatives visant à procurer des avantages durables aux collectivités locales au moyen de programmes autonomes qui améliorent la qualité de l'économie, de l'environnement, du système social, de l'enseignement et des soins de santé.
- Collaboration avec les gouvernements et les communautés pour appuyer et favoriser les programmes de développement communautaire.

Exigences générales

1. Le processus de sélection des exploitations minières ou métallurgiques est influencé par leurs plus récents résultats de rendement TSM. Les exploitations lauréates doivent avoir complété au moins un cycle de vérification dans le cadre de l'initiative TSM.
2. Le comité de sélection des prix TSM, un sous-comité du comité des communautés d'intérêt (COI Panel), se réserve le droit de refuser de décerner un prix ou de décerner plus d'un prix chaque année.
3. Une seule candidature par établissement et par prix est autorisée pour une année donnée.
4. Les membres du Comité de sélection des prix TSM ne doivent pas être partie prenante d'une candidature.

Processus de mise en candidature

La mise en candidature prendra fin le 15 janvier 2026 à 17 h (HNE).

Les candidatures doivent être soumises par courrier électronique à : tsm@mining.ca